



MINISTERE
DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE,
*en charge de la protection sociale généralisée,
de la prévention et de la famille*

DIRECTION DE LA SANTE

CENTRE D'HYGIENE ET
DE SALUBRITE PUBLIQUE

Le Chef de Centre,

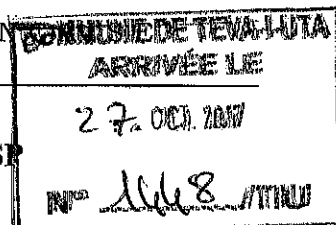
Affaire suivie par :
uw Sophie OTT (☎ 40 50 36 83) / 3461

POLYNESIE FRANÇAISE

N° 3280/MSS/DSP/CHSP

Papeete, le

24 OCT 2017



Vu et transmis le

26 OCT. 2017

Raymond YEDDOU

à

Monsieur le Maire de la Commune de TEVA IUTA

Sous couvert de Monsieur le Chef de la Subdivision Administrative des Iles du Vent

Objet : Eaux destinées à la consommation humaine

- Réf :**
- 1 - Délibération n°99-178/APF du 14 octobre 1999 modifiée portant réglementation de l'hygiène des eaux destinées à la consommation humaine distribuées par les réseaux, fontaines et citernes à usage collectif
 - 2 - Arrêté n°1639/CM du 17 novembre 1999 fixant les normes de potabilité des eaux destinées à la consommation humaine distribuées par les réseaux, fontaines et citernes à usage collectif
 - 3 - Arrêté n°1640/CM du 17 novembre 1999 fixant le programme de contrôle de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine distribuées par les réseaux, fontaines et citernes à usage collectif
 - 4 - Notre courrier n°2691/MSS/DSP/CHSP du 06/09/2017
 - 5 - Votre courrier n°390/17/TIU du 27/09/2017, enregistré au CHSP le 05/10/2017 sous le n°3444.

P.J. : Tableau récapitulatif des résultats des analyses microbiologiques et physico-chimiques enregistrés au CHSP le 09/10/2017 sous le n°3461

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, les résultats des analyses effectuées par le laboratoire LASEA à partir d'échantillons prélevés le 3 octobre 2017 par les agents du Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique (CHSP) dans votre commune.

Les échantillons d'eau contrôlés ne répondent pas aux normes de potabilité définies par l'arrêté n°1639/CM référencé en 2 en raison de la présence de germes microbiens.

Le 5 octobre dernier, le CHSP a réceptionné votre lettre évoquant les dispositions envisagées par la commune pour améliorer la qualité de l'eau distribuée à la population et vous en remercie. Vous nous faites part de la mise en place :

1. de postes de chloration sur les réseaux « Bain des Vierges » et « Vaite » qui seront opérationnels après la fin de votre campagne d'information auprès de la population ;
2. de votre programme d'autocontrôle avant la fin de cette année ;
3. d'une unité de traitement par UV à la fontaine publique de Papeari, laquelle sera efficiente fin 2017.

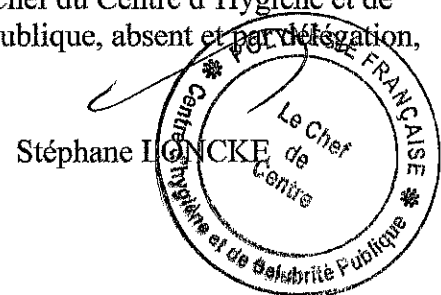
Toutefois, en attendant la mise en fonctionnement de ces ouvrages, il est rappelé que le public doit être averti de la non-potabilité de l'eau distribuée, notamment dans les lieux publics ou à usage collectif (article 7 de la délibération n°99-178/APF) et au niveau de la fontaine Papeari par l'apposition sur site d'un panneau portant la mention « EAU NON POTABLE » (article 7 de la même délibération).

Je vous remercie de me tenir informée de la date de mise en route d'une part, des postes de chloration et de l'unité de traitement par UV et d'autre part, de votre programme d'autocontrôle. Pour votre information, les résultats des autocontrôles devront m'être adressés par le laboratoire conformément à l'article 6 de la délibération n°99-178/APF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Chef du Centre d'Hygiène et de
Salubrité Publique, absent et par délégation,

Stéphane IGONCKE



CENTRE D'HYGIENE ET DE SALUBRITE PUBLIQUE

RESULTATS D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES ET PHYSICO-CHIMIQUES

DE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE DE LA COMMUNE DE TEVA IUTA

Lieux	DATE	Couleur mg/l platine	pH	Conductivité à 25°C µS/cm	Turbidité NTU	Micro- organismes revivifiables à 37°C/ml	Coliformes /100 ml	<i>Escherichia coli</i> /100 ml	Entérocoques /100 ml	Résultats
<i>Critères réglementaires (Arrêté n° 1639CM du 17/11/99)</i>		≤ 15	6,5 < < 9		≤ 2		0	0	0	Conformes
MARINA MATAIEA		< 5	8,1	177	0,9	2	14	< 1	< 1	Non conformes
ECOLE NUUTAFARATEA		< 5	7,9	157	0,7	1	12	< 1	< 1	Non conformes
ECOLE PRIMAIRE MUTUREA	03/10/2017	< 5	8,0	172	0,7	2	3	< 1	< 1	Non conformes
FONTAINE PAPEARI		< 5	8,2	165	0,7	non détecté	4	< 1	< 1	Non conformes